



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-5-4-5

Séance du vendredi 17 mai 2019

### **SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DEPARTEMENTALE A L'EHPAD FOYER DU PARC A MUNSTER ET AFFECTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CORRESPONDANTE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme BOHN donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme JENN donne procuration à Mme MULLER.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.  
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2016-2-4-1 du 18 mars 2016 fixant les critères d'octroi des subventions d'investissement aux EHPAD,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-5-4-2 du 7 décembre 2018 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2019,
- VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2018-6-4-1 et n° CD-2018-6-10-1 du 14 décembre 2018 portant sur la politique de la solidarité,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relatif au budget primitif 2019 et modifiant les modalités de versement des subventions d'investissement,
- VU le règlement financier départemental,
- VU la demande de subvention de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Le Foyer du Parc » à MUNSTER,
- VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission lors de sa réunion du 26 avril 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue à l'EHPAD « Le Foyer du Parc » à MUNSTER une subvention d'un montant maximal de 924 000 € pour son projet de restructuration et d'extension, selon le détail joint en annexe à la délibération,
- Décide de l'affectation de cette opération étant précisé que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire programme I214, Chapitre 204, Fonction 538, Nature 2041782,
- Précise que l'octroi de cette subvention et son versement sont soumis à la signature préalable d'une convention entre l'EHPAD et le Département, établie conformément au modèle type de convention approuvé par l'Assemblée en ce domaine le 17 mai 2019, et au respect de l'ensemble de ses dispositions.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité